

Lundi 29 février 2016



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* ALLUM

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (continuité de l'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Continuity of Learning)*

M^{me} STEFANSON

(N° 207) — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act*

M^{me} STEFANSON

(N° 208) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT
M. GRAYDON
M. SCHULER
M. PEDERSEN
M. EWASKO
M. PIWNIUK
M. SMOOK
M. BRIESE
M^{me} DRIEDGER
M. MARTIN
M^{me} MITCHELSON

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M^{me} la ministre BRAUN

(N^o 8) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence familiale, congé en cas de blessure ou de maladie grave et prolongation du congé de soignant)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Domestic Violence, Leave for Serious Injury or Illness and Extension of Compassionate Care Leave)*

(amendements [1] — M^{me} la ministre BRAUN)

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*

(amendé — comité)

(amendements [2] — M. PEDERSEN)

(amendements [2] — M. GOERTZEN)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le ministre ALLUM

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

M. le *ministre* ALLUM

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est (construction de la « route Freedom »)/The Manitoba East Side Road Authority Amendment Act (Constructing Freedom Road)*

(M. BRIESE — 25 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* ALLUM

(N° 3) — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 5) — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*

(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M. le *premier ministre* SELINGER

(N° 6) — *Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*

(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. le *ministre* CHIEF

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Amendment Act*

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 16) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M. le *ministre* ALLUM

(N° 17) — *Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Manitoba Teachers' Society Act*

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 18) — *Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Act*
(Recommandé par l'administrateur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 20) — *Loi sur les droits environnementaux/The Environmental Rights Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M. EICHLER — Promesses brisées en matière de tarifs d'énergie

4. Attendu :

que depuis que le premier ministre est entré en fonction en 2009, les tarifs d'Hydro-Manitoba ont augmenté de plus du double du taux d'inflation, soit presque 30 %, et que ces tarifs devraient au moins doubler au cours des 20 prochaines années;

que cela signifie qu'une famille manitobaine qui s'acquitte actuellement d'une facture d'électricité mensuelle de 154 \$ devra déboursier plus de 320 \$ pour la même consommation d'énergie d'ici 2032;

que les Manitobains sont des personnes qui accordent facilement leur confiance et qu'ils s'attendent à ce que cette confiance soit respectée par un gouvernement transparent et honnête qui tient ses promesses;

qu'en 2011, le premier ministre a brisé la confiance des Manitobains lorsqu'il leur a annoncé que la construction de la ligne de transmission Bipole III ne leur coûterait pas un sou, confirmation qui contredisait directement les propos de l'ancien président d'Hydro-Manitoba, lequel a expliqué à un comité de l'Assemblée législative que les Manitobains seraient tenus d'assumer la totalité des coûts s'élevant à 4,65 milliards de dollars;

que le gouvernement provincial a brisé la confiance des Manitobains relativement à la gestion des activités d'Hydro-Manitoba;

que les Manitobains apprécient le bon sens et désirent un gouvernement qui fait les choses correctement, notamment en permettant aux experts d'Hydro-Manitoba de prendre des décisions opérationnelles;

qu'en 2007, le premier ministre a refusé de faire preuve de bon sens lorsqu'il a écrit à la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour lui indiquer où construire la ligne de transmission,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba condamne le gouvernement provincial pour avoir brisé la confiance des Manitobains et pour ne pas avoir fait preuve de bon sens dans sa prise de décisions, ce qui a entraîné une augmentation des tarifs d'Hydro-Manitoba d'au moins le double pour tous les Manitobains.